
DECRET N° 2016/2567, DU 04 JUL 2016

portant nomination de responsables au Ministère de la
 Fonction Publique et de la Réforme Administrative.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution ;
 Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier
 Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145bis du 04 août 1995;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du
 Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du
 Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :



Article 1^{er}. - Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés
 aux postes ci-après au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme
 Administrative :

SECRETARIAT PERMANENT A LA REFORME ADMINISTRATIVE

DIVISION DES ADMINISTRATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

Chef de Division : Monsieur **DIKOUME BATINDI Hervé Brice** (Matricule
 601 572-M), Administrateur Civil Principal, précédemment Délégué Régional de
 la Fonction Publique et de la Réforme Administrative du Sud; en remplacement
 de Monsieur MOFO Pierre, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

INSPECTION GENERALE

Inspecteur n°2 : Monsieur **ZANGA Marius Gustave** (Matricule 561 949-J),
 Administrateur Principal du Travail et de la Prévoyance Sociale, précédemment
 Délégué Régional de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative du
 Centre, en remplacement de Monsieur SANKAME ZOUBEIROU, appelé à
 d'autres fonctions.

ADMINISTRATION CENTRALE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES

Directeur : Monsieur **SANKAME ZOUBEIROU** (Matricule 561 951-K),
 Administrateur Principal du Travail et de la Prévoyance Sociale, précédemment
 Inspecteur n°2, en remplacement de Monsieur CHO NGU Ernest, appelé à

**DIVISION DE LA REGLEMENTATION, DE LA PROSPECTIVE ET DU
CONTROLE DES EFFECTIFS**

Chef de Division : Monsieur **CHO NGU Ernest** (Matricule 567 370-T), Administrateur Civil Principal, précédemment Directeur de la Gestion des Carrières, en remplacement de Monsieur TCHAGADICK NJILLA Yves Alain, appelé à d'autres fonctions.

DIVISION DE LA COORDINATION NATIONALE DU SIGIPES

Chef de Division : Monsieur **ATOUBA Christian Lopez** (Matricule 616 624-J), Ingénieur Informaticien, précédemment Chargé d'Etudes n°1 dans ladite Division, en remplacement de Monsieur ATSA ETOUNDI Roger.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

| | |
|-----------------------------|-------------|
| PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE | |
| VISA | |
| 000113 | 30 JUN 2016 |
| PRESIDENCY OF THE REPUBLIC | |

YAOUNDE, le 04 JUL 2016

